

ABONNEMENT.

Saumur.
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 MARS

LE COMBAT DE BANG-CO.

Les ministres se sont réunis hier matin au ministère des affaires étrangères sous la présidence de M. Ferry.

Le ministre de la guerre a donné communication de la dépêche du général de Négrier dont nous donnons plus loin le texte.

M. Raynal, ministre des travaux publics, a soumis au conseil un projet de loi déterminant les 4,600 kilomètres de lignes de chemins de fer prévues, mais non dénommées dans les conventions avec les grandes Compagnies.

M. Fallières, ministre de l'instruction publique, a également soumis au conseil le texte d'un projet de loi l'autorisant à acheter un terrain dans la rue du Rocher, à Paris, pour la construction d'un lycée de jeunes filles.

On verra par la dépêche ci-dessous qu'il y a quelque souci qui devrait préoccuper un peu plus nos ministres que les kilomètres de chemins de fer et les lycées de filles.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante:

Hanoi, 25 mars.

Je reçois le télégramme ci-après du général Négrier:

Dong-Dang, 24 mars, 11 h. soir.

L'ennemi a attaqué le poste de Dong-Dang le 22, à deux heures du matin. J'ai dû me porter en avant pour me donner de l'air.

Le 23, j'ai pu m'emparer de la première ligne des forts du camp retranché de Bang-Co.

Le 24, mes efforts ont échoué devant une supériorité numérique considérable. Vers deux heures, l'artillerie n'ayant plus de munitions, j'ai dû rompre le combat.

Je suis rentré à Dong-Dang à sept heures du soir.

Tous les blessés ont été reportés par Lang-Song.

Nos pertes sont d'environ 200 hommes tués ou blessés.

Les renforts venant de France pour la 2^e brigade ont commencé à arriver le 24 mars.

La Nièvre est arrivée le 24.

BRIÈRE DE L'ISLE.

A LA CHAMBRE.

En arrivant à la Chambre, les députés ont reçu communication de la dépêche du général de Négrier. Cette dépêche a causé une pénible émotion. Plus que jamais on voudrait que le gouvernement envoyât des renforts suffisants en vue d'une action prompte et énergique.

L'affaire a été portée à la tribune.

Interpellation sur les affaires du Tonkin.

M. le président dit qu'il a reçu de M. Granet une demande d'interpellation sur les affaires du Tonkin.

M. Delafosse a la parole pour adresser une question à M. le président du conseil.

Des dépêches annoncent que le corps d'armée commandé par le général de Négrier a dû se replier en arrière, après avoir perdu 200 hommes et laissé aux mains de l'ennemi une partie de son artillerie.

L'orateur demande quelles mesures compte prendre le gouvernement.

M. Jules Ferry, président du conseil, donne lecture de la dépêche du général de Négrier. Il n'est pas exact que le général ait laissé aux mains de l'ennemi une partie de son artillerie. Quant aux mesures, elles ont déjà été prises par l'envoi de renforts dont les têtes de colonne arrivent en ce moment à Langson.

Il y a là un incident de guerre dont de glorieux chefs sauront prochainement réparer l'effet et qui ne peut altérer la confiance de la Chambre. (Bruit.)

M. Delafosse rend hommage aux chefs de l'armée et à l'intépidité des soldats. S'il y a un regret à avoir, c'est que de tels hommes soient sacrifiés à la plus folle et à la plus criminelle des entreprises. (Applaudissements à droite. — Cris: A l'ordre!)

M. le président du conseil dit que c'est la question ministérielle qu'on veut soulever. On peut la poser. (Bruit.)

M. Delafosse ajoute que M. le président du conseil continue à envisager son œuvre avec un optimisme persistant, mais chaque combat diminue le nombre de nos soldats et l'on ne verra jamais la fin de cette détestable aventure.

Ce nouvel incident, malheureux, désastreux au point de vue normal, prouve que nos ennemis s'aguerrissent par la guerre et que la perspective de la paix s'éloigne de plus en plus.

M. le président, avant de clore l'incident, envoie le salut de la nation et l'expression des sympathies de l'Assemblée aux braves soldats qui luttent autour du drapeau de la France. (Applaudissements.)

M. Granet dit que, malgré l'avis du président du conseil, il persiste à penser que l'interpellation sur les affaires du Tonkin doit être discutée avant la prochaine séparation de la Chambre, mais il est d'accord avec le gouvernement pour renvoyer à samedi la fixation de la date. (Très-bien!)

La date de l'interpellation sera fixée samedi.

Ainsi qu'on en peut juger, l'attitude pitoyable du président du conseil laisse supposer qu'il pourrait bien y avoir des nouvelles particulières plus graves encore que celles qui sont connues.

La Chambre a flétri la politique folle et criminelle qui annihile l'héroïsme de nos troupes.

M. Ferry n'a pas osé répondre, et nous sommes persuadé que si la question avait été transformée immédiatement en interpellation, M. Ferry était jeté bas aujourd'hui.

D'après la correspondance Grimblot, les nouvelles de dernière heure s'accordent malheureusement pour dire qu'en dépit de l'héroïsme du général de Négrier et de ses braves soldats, une partie de notre matériel d'artillerie est resté entre les mains d'un ennemi trois fois supérieur en nombre.

LE SCRUTIN DE LISTE.

Bien des électeurs se demandent quelle est l'importance de la nouvelle loi qui a passionné la Chambre.

Quel est le mode préférable du scrutin de liste ou du bulletin uninominal?

A vrai dire, répond M. Georges Huillard dans la France nouvelle, si nous voyons sans regret aucun disparaître le scrutin d'arrondissement auquel nous devons l'Assemblée des « sous-vétérinaires », nous verrons sans enthousiasme fonctionner le scrutin de liste.

Ce qu'il faudrait réformer, c'est l'absurde système électoral qui permet à dix imbéciles malhonnêtes d'empêcher neuf hommes probes et intelligents d'être représentés au Parlement.

Tant que l'on n'arrivera pas à cette réforme urgente et nécessaire, on n'aura rien fait de définitif.

Les principes d'ailleurs n'ont pas eu grand'chose à voir à ce qui s'est discuté au Palais-Bourbon; la majorité n'a vu, dans la liste et dans l'arrondissement, qu'une affaire de tactique électorale.

Les républicains ne luttent pas pour une idée, même mauvaise; ils sont, pour cela, trop positifs: « Serai-je réélu? Mon élection me coûtera-t-elle plus cher ou meilleur marché? C'est l'esprit fixé sur ce double problème qu'ils ont voté pour ou contre le projet Cons tans.

Si nous nous plaçons au point de vue des intérêts conservateurs, il nous est difficile de formuler une opinion précise.

Il n'est pas commode, en effet, de juger de la portée d'une loi qui n'est confectionnée que dans le but de favoriser le jeu des candidatures officielles, la pression de l'administration et l'action des agents du ministère.

Toutefois, le vote du scrutin de liste a pour nous un avantage incontestable: il favorise les grands courants d'opinion.

Or, n'est-il pas certain qu'il y a eu ce moment, par toute la France, un mouve-

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

IV

LAURENCE (suite).

La jeune fille ne répondant pas, il s'adressa à M^{lle} Louise, qui se tenait debout, immobile et triste.

— Je parie que c'est cet odieux Valfons qu'elle a rencontré.

M^{lle} Louise fit un signe affirmatif.

— Et il l'a menacée, le lâche! ajouta-t-il.

— La menace n'était pas pour moi, mon père, dit la jeune fille, mais pour vous.

— Pour moi? Que m'importent ses menaces!

— Ne les méprisez pas, mon père; vous savez qu'il est en mesure de vous faire arrêter: il est puissant.

Elle éclata en sanglots.

— Mon père, reprit-elle quand elle eut retrouvé sa voix, si vous voulez, nous quitterions Paris, nous nous rendrions à l'invitation de ma tante de Bretagne qui nous a offert l'hospitalité; vous y seriez en sûreté, ici j'ai peur pour vous.

— J'y ai pensé; plus tard, rien ne presse encore.

Il s'était, en effet, arrêté à cette idée, mais il en ajournait l'exécution. Il chercha à la rassurer, raila affectueusement l'exagération de ses terreurs, employa les plus douces paroles pour ramener la sécurité dans son âme. Elle parut se laisser persuader, car elle souffrait de le voir souffrir, mais il y avait une amère tristesse dans son sourire, des larmes dans sa voix.

— Va te reposer, mon enfant, lui dit-il.

Elle était en effet brisée, sa figure était blanche comme l'ivoire.

Pendant que M^{lle} Louise la conduisait à sa chambre, il parcourait la salle avec agitation.

— Le scélérat, le scélérat! murmurait-il.

Je restais silencieux, n'osant dire un mot pour le rassurer; je pensais comme lui que cet homme était capable de toutes les noirceurs et qu'il eût été imprudent de mépriser sa haine.

Sans en rien dire à personne, je résolus de consacrer ma part de vigilance au salut de cette famille à laquelle me rattachaient les liens d'une si profonde reconnaissance. Si les petites causes produisent souvent de grands effets, souvent aussi les plus humbles dévouements ont leur efficacité.

Les sorties de M^{lle} Laurence devinrent moins fréquentes, et toujours elle marchait accompagnée, soit par son père, soit par M^{lle} Louise. Je ne manquais jamais alors de les suivre d'assez loin pour

qu'ils ne soupçonnassent pas ma présence. Je portais un regard investigateur autour de moi, prêt à intervenir s'il y avait lieu. Je ne tardais pas à reconnaître Valfons, qui fixait ses yeux ardents et sombres sur la jeune fille. Lui-même me remarqua, et je vis bien que ma surveillance le gênait. A plusieurs reprises, je crus qu'il allait venir à moi pour me demander des explications; mais, toutes réflexions faites, il s'en abstint.

Depuis une quinzaine de jours, je me livrais à cet exercice, lorsqu'un soir, à la nuit tombante, je rentrais derrière M^{lle} Laurence et M^{lle} Louise, qui me précédaient d'une trentaine de pas. Je fus accosté par une femme inconnue qui me présenta un billet. A la lueur d'un réverbère, je lus les lignes suivantes:

« Si vous voulez retrouver votre famille, rendez-vous immédiatement près de la Seine, au coin de la rue Saint-Paul. Hâtez-vous, l'occasion perdue ne se retrouverait plus. »

Quelle était cette amie mystérieuse? Je pensai aussitôt à Mariette, qui peut-être avait retrouvé sa raison et était parvenue à s'échapper.

Avec un peu de réflexion, j'aurais compris que cette supposition était invraisemblable, mais j'étais tellement ému que je ne songeai même pas à la discuter.

J'interrogeai la messagère: elle se renferma tout

d'abord dans un silence prudent. Je lui fis alors le portrait de Mariette. A chaque détail, elle répondait:

— Oui, c'est bien cela.

Mes questions dictaient ses réponses; je ne m'en aperçus pas et demeurai convaincu que c'était bien la femme du bandit qui m'attendait.

Je hâtai le pas et fus bientôt arrivé à l'endroit indiqué. Une femme enveloppée dans un manteau s'y promenait. Je courus à elle, j'allais l'appeler Mariette, lorsqu'elle écarta le voile qui lui couvrait la figure. A la clarté de la lune, je reconnus M^{lle} Sauvrais. Je reculai épouvanté, elle s'efforça de donner une expression aimable à sa figure.

— Pourquoi t'éloignes-tu de moi, me dit-elle, puisque je viens te révéler le secret que tu tiens tant à connaître?

— Vous, vous feriez cela?

— Pourquoi pas? Parce que dans un moment de colère je t'ai adressé des menaces pour adieu, est-ce une raison pour que j'aie maintenant de la haine contre toi? Je t'en ai voulu, c'est vrai; il ne tenait qu'à toi que notre fortune nous restât; tu as été un niais, tu n'as pas su apprendre et répéter le rôle que je t'avais appris. Ce n'est peut-être pas tout à fait ta faute; le grand coupable, c'est Montmahé, c'est lui qui s'est mêlé de faire une découverte à laquelle il n'avait rien à voir. Celui-là, je le déteste et tu devrais le détester aussi, car il t'a plongé dans la misère aussi bien que moi. Quant à

ment prononcé contre les crimes, les hontes et les folies de la République ?

Seulement — il y a un seulement — le scrutin de liste exige, si nous voulons gagner la prochaine bataille électorale, une organisation puissante et complète, l'union de tous les honnêtes gens, la concentration en un mot de toutes nos forces.

Le scrutin de liste, c'est la grande bataille ; par conséquent, c'est la levée en masse de toutes les troupes, la mise en œuvre de toutes les activités, l'effort de toutes les bonnes volontés, de tous les sacrifices.

Si les honnêtes gens écœurés par la République sont résolus, à tous les degrés de l'échelle sociale, à faire leur devoir de bons citoyens et de bons Français, le scrutin de liste aura pour nous de sérieux avantages.

Nous voulons croire qu'il en sera ainsi et que les conservateurs vont, sans perdre un jour, préparer les moyens de combat dont ils peuvent disposer.

Toute la question est de savoir si le parti conservateur est résolu à entamer la lutte avec l'énergie que doit donner aux honnêtes gens la défense de la bonne cause.

C'est ce que nous apprendra un prochain avenir.

Chronique générale.

La nouvelle loi électorale ne rend pas la Ligue élogieuse à l'égard du cabinet et n'a même pas cette feuille à célébrer le triomphe du cabinet avec grand enthousiasme.

« La loi électorale est terminée, écrit ce journal, et M. Ferry n'a pas la permission d'en user avant le 15 août... Cependant M. Jules Ferry ne voulait pas cette date ; il l'avait dit hautement à la commission, ses officieux l'avaient répété sur tous les tons, annonçant qu'il ferait de cette affaire une question de confiance. Et M. Ferry n'a pas ouvert la bouche devant la Chambre... »

Il s'est incliné. Cet homme si fier n'évite les échecs qu'en se déjouant lorsqu'il se sent menacé.

Une fois de plus M. Ferry triomphe, mais en passant à l'ennemi avec armes et bagages et en désertant ses propres opinions. »

UNE LOI « ABOMINABLE »

Ne pouvant nier les souffrances trop réelles de l'agriculture et n'osant, à la veille des élections, refuser une marque de sympathie aux agriculteurs qui représentent plusieurs millions de voix, ils ont joué la comédie à la fin de laquelle nous assistons : le ministre a proposé et la majorité a voté une élévation des droits. Maintenant nous voyons se dérouler le second acte.

On se retourne vers les libre-échangistes ; on leur affirme qu'ils auraient tort de prendre au sérieux ce qui vient d'être fait, que c'est un simple expédient dont, pour des raisons électorales, on n'a pu se dispenser

de concéder l'expérience aux électeurs ruraux ; mais on leur promet qu'elle ne réussira pas et que, les élections terminées, on retirera les concessions si insuffisantes d'ailleurs que l'on vient d'accorder aux réclamations de l'agriculture.

C'est ce qui résulte nettement d'un article de la République française, qui qualifie la loi nouvelle d'expédient, ajoutant, d'ailleurs, que les effets ne s'en feront « malheureusement » pas attendre. Une autre feuille opportuniste, le Paris, est plus explicite encore. Elle qualifie la loi d'abominable et accuse le ministre de l'agriculture de l'avoir « arrachée » aux députés d'arrondissement. »

Il n'est pas possible d'avouer avec plus de cynisme qu'on se moque des intérêts de la France. L'agriculture demande des réformes qui la mettent en mesure de lutter contre l'étranger. On lui concède un expédient que l'on qualifie d'abominable. Il est bon que ces propos cyniques soient relevés et signalés à ceux dont l'abaissement des tarifs cause la ruine. Rien ne leur permet mieux de connaître et de juger les opportunistes.

NOUVEAU SCANDALE.

Le mot n'est pas trop fort et tout le monde pourra le vérifier aux examens qui vont avoir lieu à Paris pour l'obtention, par les jeunes filles, du brevet supérieur. Soit-on, en effet, quel est l'un des auteurs sur lesquels va porter l'examen de lecture ? Montaigne. Voici, d'ailleurs, le programme : Montaigne. — Essais, livre I, chap. XXV : « de l'institution des enfants. »

Ici nous laissons la parole à un collaborateur du XIX^e Siècle, journal peu suspect d'opposition :

« Je regrette de ne pas connaître personnellement l'universitaire aimable et badin qui a eu l'idée triomphante de faire de Montaigne un professeur de demoiselles. C'est, à coup sûr, la conception la plus mirifique qui ait jamais germé sur les ronds de cuir d'un ministère ; c'est une de ces trouvailles que les palmes académiques suffisent à peine à récompenser. »

De deux choses l'une : ou l'auteur d'un choix si étrange est un abominable farceur qui s'est amusé à répandre le trouble dans les familles et à épargner au futur époux de la candidate les ennuis d'une initiation scabreuse ; ou bien il n'a jamais lu Montaigne, et si invraisemblable que puisse paraître une telle hypothèse, je n'hésite pas à m'y ranger.

Pourquoi a-t-il inscrit Montaigne sur le programme ? Il se souvenait d'avoir lu quelque part que Montaigne est un sceptique, un libre-penseur... Bravo ! Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'élever des femmes savantes, il faut élever des libres-penseuses... Le brave homme n'a pas songé que, si la pensée de Montaigne est libre, son style l'est bien davantage. »

Le XIX^e Siècle se permet la licence de citer quelques-unes des phrases cyniques de ce chapitre que des jeunes filles devront lire, et

il assure qu'à ce moment « une expression de honte et d'ahurissement passera sur la figure du docte interrogateur. »

Il ajoute avec une indignation que parleront tous les pères de famille :

« Si vous désirez revenir à l'âge d'or des courtisanes, messieurs du conseil supérieur, vous n'avez qu'à mettre entre les mains des vierges beaucoup de livres comme celui-là. Serez-vous comment elles vous jugent, et ce qu'elles doivent penser de vous ? »

« Quoi ! voici de pauvres et braves filles, qui préparent un examen de jour en jour plus difficile ! Toutes sont courageuses ; quelques-unes d'entre elles sont jolies. En consentant à vivre comme les héroïnes de Brantôme, elles pourraient arriver à la fortune, avoir des diamants et des voitures... Elles aiment mieux travailler, fatiguer leurs yeux sur une chronologie des rois de France ou sur les vers de Boileau, noircir d'encre leurs doigts ; courber leur taille sur un pupitre, pour être enfin nommées à quelque modeste fonction dans les écoles de la ville. »

Quant à moi, dussé-je passer pour un prudhomme ou pour un jocrisse, je ne puis songer sans tristesse à la surprise, à la honte singulière qu'elles éprouvent en rencontrant de telles gravelures dans leur livre d'étude, dans le texte qui leur est imposé. Elles acceptent le travail pour avoir une vie honorable et chaste ; et c'est le travail qui vient les salir, qui fait monter une rougeur à leurs joues, qui les corrompt ou plutôt qui essaie de les corrompre avec un air de gravité pédantesque. C'est l'auteur que leur explique un maître qui les outrage ; c'est le livre classique qui se fait entremetteur... »

Et voilà ce que nous vaut l'enseignement laïque et athée, l'enseignement secondaire des jeunes filles, tel qu'il a été organisé par les P. Bert et les Ferry...

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 mars.

Depuis longtemps, nous n'avions assisté à une séance aussi troublée. Indépendamment de la réaction des Consolidés qui perdent 3/8 à 97 1/16, on a de très-mauvaises nouvelles d'Extrême-Orient. Le bruit court que la colonne du général de Négrier aurait été obligée de battre en retraite. Aussitôt cette nouvelle connue, les réalisations se sont succédées et toute la cote a subi un vif mouvement de recul.

Nos rentes ont été les plus éprouvées du marché : le 3 0/0, qui était tombé à 80.93, clôture à 81.10 ; après une chute à 109.95, le 4 1/2 finit à 110.10 ; l'amortissable perd 0.50 à 83.30. Les actions du Crédit Foncier ont une bonne tenue, aucun événement politique ou financier ne peut atteindre ces titres. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration de cet établissement a autorisé pour 6 millions 574,000 francs de nouveaux prêts, dont 4 millions 494,000 francs en prêts fonciers et 2 millions 80,000 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris fléchit à 752.

Les actions de la Banque d'Escompte conservent d'excellents cours.

Crédit Lyonnais : 20 fr. de baisse depuis trois jours. Nous pensons que nos lecteurs suivent nos conseils et vendent. La Bourse interprète très-sévèrement la distribution d'un dividende quelconque pour l'exercice dernier.

Le marché des Chemins Méridionaux est solidement tenu. L'obligation Rio-Tinto se négocie à 495 francs avec un bon courant d'achats.

Nos chemins de fer sont plus faibles que dans la séance précédente.

Chronique militaire.

LA BOTTE A L'ECUYÈRE.

On lit dans la France militaire :

« Puisque nous parlons de tenue, empressons-nous d'annoncer une bonne nouvelle à la cavalerie : le ministre a résolu d'en finir avec la fameuse question de la botte à l'écuyère ; elle va enfin être donnée à la cavalerie, par ses soins, ainsi que la culotte. »

Cette sage mesure n'a pas lieu de nous étonner de la part de M. le général Lewal qui est un cavalier émérite ; il aime le cheval et trouve le temps de monter tous les jours pendant plusieurs heures ; c'est dire que le pantalon de cheval devait être sûrement condamné ; il l'était par tous ceux qui pratiquent l'équitation.

Le ministre s'occupe également de doter la cavalerie d'un béret, coiffure plus facile à introduire dans le paquetage que le képi. »

MUTATIONS DANS L'ARTILLERIE.

Par décision ministérielle du 18 mars 1885 :

M. Peigné, nommé lieutenant en 4^e, a été classé à la 10^e batterie du 24^e régiment, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

M. de Carmejane de Pierredon, nommé lieutenant en 4^e, a été classé à la 5^e batterie du 36^e régiment, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

M. Lebas, nommé lieutenant en 4^e, a été classé à la 5^e batterie du 4^e bataillon d'artillerie de forteresse, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

M. Grangez du Rouet, nommé lieutenant en 4^e, a été classé à la 2^e batterie du 21^e régiment, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

M. de Verchère, nommé lieutenant en 4^e, a été classé à la 4^e batterie du 8^e régiment, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de M. de Sonnier, tranchant les étrangers de la population électorale, rejeté par 232 voix contre 217.

Ont voté pour : MM. Benoist et Bury ;

A voté contre : M. Maillé (Alexis) ;

N'a pas voté : MM. de la Bourdonnaye

de Maillé, de Soland, de Terves.

— Sur l'amendement de M. Chaix, allouant à chaque département un minimum de trois députés, rejeté par 232 voix contre 138.

A voté pour : M. Bury ;

Ont voté contre : MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, Maillé (Alexis), de Soland, de Terves ;

N'a pas voté : M. Benoist.

— Sur l'article 5 du projet de loi électorale, maintenant, pour les élections prochaines, aux départements dont le nombre des députés doit être diminué, le nombre actuel de leurs députés, rejeté par 232 voix contre 217.

A voté pour : M. Maillé (Alexis) ;

Ont voté contre : MM. Benoist, Bury, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves.

— Sur l'ensemble du projet de loi électorale, adopté par 402 voix contre 94.

Ont voté pour : MM. Benoist, de la Bourdonnaye, de Maillé, Maillé (Alexis), de Soland, de Terves.

A voté contre : M. Bury.

Par décret de M. le Président de la République en date du 14 mars 1885, M. Bury

toi, pauvre nigaud, il y a longtemps que je n'ai plus de rancune à ton égard.

— Et vous voulez bien me mettre sur la trace de mes parents ?

— Puisque c'est pour cela que je suis ici.

— Parlez donc, et moi qui n'ai jamais prononcé votre nom sans effroi, je vous bénirai. Si vous saviez combien est cruelle pour un fils l'ignorance dans laquelle j'ai été maintenu ! En quittant votre maison, je me disais : il faut que je retrouve mes parents ; je parcourrai, si c'est nécessaire, la France en tendant la main, rien ne m'arrêtera, et peut-être Dieu exaucera ma prière. Le sort en a décidé autrement, mais cette pensée me poursuivait toujours. Au milieu de l'abondance, je me reprochais de jouir du superflu quand peut-être le nécessaire leur manquait. Après les heures de gaieté, j'étais pris de remords en songant que peut-être ils pleuraient ma perte. Je me disais : ils m'appellent, et je ne puis aller à eux. Mais vous êtes bonne, meilleure que je ne pensais, et vous allez me rendre à eux. Eux aussi vous béniront ; les larmes de la joie que vous aurez fait verser vous porteront bonheur.

— Tu tiens donc bien à les connaître ?

— Si j'y tiens ! Mais parlez donc, vous voyez que je meurs d'impatience.

— Que me donneras-tu pour cela ?

— Vous savez bien que je n'ai rien.

— Feras-tu ce que je te demanderai ?

— Tout ce qui me sera possible, je le ferai.

— Eh bien ! donne-moi la clef du jardin de l'hôtel que tu as dans ta poche.

— Pourquoi ?

— Cela ne te regarde pas. De plus, tu ne rentreras pas ce soir chez M. de Montmahé.

— Jamais, répondis-je sans hésiter.

— Tu disais cependant que ton plus ardent désir était de retrouver les parents.

— Ils me désavoueraient si je retournais auprès d'eux au prix d'un crime et d'une noire ingratitude.

Elle resta un instant silencieuse, je lui parlais un langage qu'elle ne comprenait pas. Les lèvres serrées, les yeux étincelants de fureur et de haine, elle m'apparut alors telle qu'elle était réellement.

— Ne parle pas ainsi, dit-elle d'une voix sourde, ce ne sont pas ces scrupules qui l'arrêtent, tu as un autre motif.

— Lequel ?

— Tu aimes Laurence de Montmahé.

— Vous mentez !

Ce fut avec l'accent de l'indignation que je prononçai ces mots. Que moi, humble ver de terre, j'eusse l'audace d'élever mes regards jusqu'à celle que je confondais avec les anges, que le pauvre enfant abandonné oubliât ainsi les devoirs de la reconnaissance envers celui qui l'avait re-

cueilli, cette seule pensée me faisait rougir ; je savais trop ce que j'étais et ce qu'elle était pour méconnaître les lois de l'honneur et de la raison ; non, cette femme me calomniait odieusement.

M^{lle} Sauvrais se réjouissait du coup qu'elle m'avait porté et souriait d'un méchant sourire.

— Si j'en avais douté, dit-elle, l'emportement de ta réponse m'aurait convaincu. Mais tu n'auras pas l'occasion de lui avouer ton audace, car cette clef, on l'aura sans ton consentement.

Je me trouvais placé entre elle et le fleuve, dont les eaux noires faisaient entendre un murmure lugubre derrière moi.

— Encore un mot, reprit-elle : tu as donc cru, triple oiaï, que je te dirais le nom de ta famille ? Quand même tu aurais cédé à toutes mes demandes, j'aurais gardé mon secret ; tu ne le sauras jamais, jamais, entends-tu, car je suis seule à le posséder.

— Vous oubliez une autre personne.

— Oui, je sais, Mariette, mais elle est folle.

— Peut-être ne le sera-t-elle pas toujours.

— Qu'elle recouvre ou non la raison, tu n'prendras rien de sa bouche.

L'accent dont elle prononça ces mots me fit frémir pour la pauvre Mariette.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

(Cyprien-René-Mathurin), ancien principal
clerc de M. Daburon, notaire à Angers, a
été nommé notaire à Varennes-sous-Mont-
soreau, en remplacement de M. Beldent,
soreau, en sa faveur, et a prêté
serment en cette qualité, devant le tribunal
civil de Saumur, à l'audience du 26 mars.

LE CRIME DE DOUCES (Nouveaux détails)

Hier soir, Courtin a changé d'attitude ;
pressé par M. Chancel, juge d'instruction,
de questions qui devaient l'acculer dans un
impasse d'où il ne pouvait sortir innocent, il
s'est renfermé dans un mutisme qui n'est
que trop probant.
Son assurance a complètement disparu,
et il est tombé dans un abattement tel que
M. Peyssonnié, procureur de la République,
a dû faire appeler le docteur Bontemps qui
a constaté que Courtin était sain de corps
et d'esprit, mais que cet état d'abattement
ne pouvait être attribué qu'au décourage-
ment qu'il éprouvait, comprenant fort bien
que sa culpabilité était dévoilée.

LES ANTRÉCÉDENTS DE COURTIN.

L'assassin Courtin n'est pas un inconnu
pour le parquet de Saumur. Déjà en 1882,
le 16 septembre, ce précoce gredin (il n'avait
pas encore 17 ans) était condamné à deux
mois de prison pour diverses escroqueries
au préjudice de plusieurs personnes et un
vol d'argent commis chez le sieur Beguet,
cultivateur, à Saint-Martin-de-la-Place. Il
venait d'être congédié pour actes d'indélica-
tesse par M. Ponthuis, de Saint-Lambert-des-
Lèves, gendre de M. Beguet, qui l'avait
pris à son service.

A peine sorti de prison, Courtin est de
nouveau arrêté en flagrant délit de tentative
de viol, à Martigné-Briand, sur la personne
d'une pauvre vieille femme âgée de 67 ans,
qui travaillait seule dans un champ. Des
personnes étaient heureusement accourues
au secours de la victime et avaient empêché
cette jeune brute de consommer son mon-
strueux attentat. Au moment où elles étaient
arrivées, Courtin serrait fortement à la gorge
la vieille femme qui lui résistait et menaçait
de l'étrangler ; il l'eût peut-être fait sans
leur intervention.

Enfermé en prison préventive à la maison
d'arrêt de Saumur, son arrestation fait quel-
que bruit et bientôt on découvre à son actif
un nouveau vol commis chez sa propre
mère, la femme Guibert, de Douces, sœur
de son père. Son système de défense fut
alors le même qu'aujourd'hui : il nie et es-
saya d'établir des alibis ; mais alors comme
aujourd'hui ses dénégations ne servirent à
rien : il fut condamné le 12 janvier 1883 à
deux ans de prison et envoyé à la maison
centrale de Fontevault. Là, Courtin se lie
avec les criminels les plus dangereux et ne
tarde pas à devenir lui-même un détenu des
plus redoutables.

La note suivante adressée par M. le di-
recteur de la maison centrale de Fontevault
et de la 23^e circonscription pénitentiaire au
gardien chef de la prison de Saumur, à la

suite de l'incarcération de l'assassin, mon-
tre la bonne impression qu'on a gardée de
son séjour : « Sur votre rapport d'hier, écrit
le directeur, je remarque l'entrée du nommé
Courtin, prévenu d'assassinat et de vol. Je
vous recommande la plus grande vigilance
à l'égard de cet individu. Il est très-dange-
reux, il a laissé à Fontevault les plus mau-
vais souvenirs. Il est excessivement agile et
serait capable de tenter une évasion. Atten-
tion ! Attention ! »

C'est, ainsi que nous l'avons dit, un mois
environ après sa sortie de Fontevault que
Courtin a commis l'abominable crime que
nous avons raconté.

L'INSTRUCTION.

Habilement menée par M. Chancel, l'ins-
truction se poursuit activement et il est à
croire que le dossier de l'affaire sera prêt
pour la prochaine session des assises. A
mesure qu'elle s'avance et qu'il se sent de
plus en plus enfoncé, Courtin démasque les
instincts féroces qu'il avait d'abord cherché
à dissimuler. Dans son premier interroga-
toire, il s'était montré très-calme, doux et
poli envers le juge d'instruction. Mais lors-
qu'il a vu s'écrouler l'échafaudage de men-
songes qu'il avait édifié pour sa défense, le
calme a fait place d'abord à une sorte d'ab-
battement auquel a immédiatement succédé
la plus violente colère. A partir de ce moment
l'assassin a formellement refusé de répondre
aux questions du magistrat.

« Puisque vous ne me croyez pas, je ne
veux plus rien vous dire, déclara-t-il mardi
à M. Chancel, et demain je refuserai de
venir au palais de justice, vous m'y ferez
traîner si vous voulez. »

Il ne s'est pas fait traîner ; mais, ainsi
qu'il l'avait annoncé, il s'est renfermé dans
un mutisme absolu. Il a été en proie à de
véritables accès de rage lorsqu'il lui a été
démontré que la justice connaissait l'emploi
réel de son temps depuis l'assassinat et une
foule de détails qu'il croyait absolument in-
connus.

Parti de Brossay le 16 février, il a pré-
tendu être venu le même jour à Saumur en
passant par Montreuil-Bellay et Distré, puis
s'être dirigé par Beaufort, toujours à pied,
sur la Bretagne et avoir marché ainsi jus-
qu'au Grand-Rigné où il a été arrêté.

Et voilà qu'on lui prouve d'une manière
irréfutable qu'il était à Doué le jour du
crime, qu'il est ensuite allé à Gennes, puis à
la Ménitrie, puis à Angers, puis à Nantes !

A ce moment sa violence ne connaît plus
de bornes ; il proteste furieusement de son
innocence, dit que les témoins ont menti,
que si on le condamne on condamnera un
innocent et autres choses semblables qui
font voir clairement qu'il se sent définitive-
ment perdu et qu'il cherche simplement à
gagner du temps.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche 29 mars, Festival avec le con-
cours de M^{me} Roger-Miclos, pianiste ; M.
Neveu, basse ; M. Noël Cadeau, ténor ; la
société Sainte-Cécile et les chœurs du Grand-
Théâtre.

TOURS.

Un pari stupide. — Les journaux de Paris
nous ont relaté, il y a un an, la tragique
aventure de « l'homme à la cuiller ». C'est
à la suite d'un pari que cet individu s'était
ingurgité cet ustensile de ménage qui causa
sa mort.

L'habitude de ces sottes coutumes n'est
point tout à fait disparue, et chaque jour la
chronique nous fournit quelque histoire
typique de ces sortes de fanfaronnades, tou-
jours dangereuses, à notre avis.

Un habitant de Tours a été victime (nous
l'avons dit hier en deux mots dans notre
chronique locale) d'une imprudence sem-
blable.

Voici les faits, racontés tout au long :

Avant-hier, vers 4 heures de l'après-midi,
trois individus, les nommés Daumas, for-
mier, rue du Poirier ; Saugé, couvreur, rue
de la Longue-Echelle, et Courtas, sabotier,
avenue de Grammont, se rencontrèrent près
des Halles et convinrent d'aller boire une
bouteille dans le débit Fortin, rue Néricault-
Destouches.

En mangeant une douzaine d'huîtres
achetées par Courtas, les trois individus cau-
sèrent tranquillement.

Les huîtres descendirent rapidement dans
l'estomac de nos trois hommes, et, à un
certain moment, Courtas proposa d'avaler
aussi facilement un morceau de viande de
cheval que Daumas avait apporté pour son
chien.

Les deux camarades de Courtas lui firent
d'abord quelques observations, mais Cour-
tas n'en tint pas compte, et, après avoir as-
saisonné la viande avec du poivre, du sel et
du vinaigre, il commença par avaler un pre-
mier morceau qui descendit assez facile-
ment. Il en fut de même du second, mais le
troisième résista et le malheureux Courtas
tomba à la renverse.

Il était mort.

Transporté immédiatement chez M. Le-
sourd, pharmacien, on ne put que consta-
ter la mort.

Courtas, qui était âgé de 50 ans, laisse
une veuve et trois enfants.

Ainsi voilà, par suite d'une plaisanterie
idiote, une femme et trois enfants privés de
leur soutien naturel.

REVENU D'UN AUTRE MONDE. — M. C..., manui-
sier à Saint-Amand-de-Vendôme (Loir-et-Cher),
écrivait le 27 novembre 1884 : « Je ne puis m'au-
pêcher de vous féliciter de vos Pilules Suisses,
veuillez m'en envoyer encore deux boîtes à 1 fr. 50.
Depuis six mois je vomissais tous les jours, j'avais
vu plusieurs médecins et rien ne pouvait arrêter
ces vomissements, sauf les Pilules Suisses seules ;
je me trouve heureux, car il me semble que je ré-
viens d'un autre monde. »

En achetant les Pilules Suisses, exiger sur la
bande qui ferme la boîte le nom du fabricant A.

Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Pa-
ris, et le timbre de l'Etat sur l'étiquette.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66). MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabri-
cant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE
D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris
pour la perfection qu'il a apportée dans la con-
struction de ses coffres-forts. Reconnus supérieur,
pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs
serrures ont présenté au jury une sécurité incompa-
rable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne
nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont
déjà munies de coffres de la maison Hafner, et
nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette
maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter
encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.
Pour les renseignements, s'adresser au bureau
du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-
lithographie est à la disposition des personnes qui
voudront se rendre compte du choix, de la variété et
de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 30 mars 1885,

CLOTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

1^{re} REPRÉSENTATION DE

LILLI

Comédie-opérette en 3 actes, de MM. Hennequin et
A. Millaud, musique d'HERVÉ.

Distribution :

Antonin Plinchart.....	MM. Lamy.
Le vicomte de Ste-Hypothèse.....	Labranche.
Le baron de la Grange-Batiellère.....	Leprin.
Bonpau.....	Moullion.
René.....	Recurt.
Bouzincourt.....	Allain.
Jérôme.....	Hennesse.
Antoine.....	M ^{me} Marie Soll.
Amélie.....	Allain.
M ^{me} Bouzincourt.....	Hennesse.
Victorine.....	Gâtiane.
M ^{me} de Vieubois.....	Recurt.
M ^{me} de Grandsec.....	Descosse.
M ^{me} Andersoun.....	

La pièce se passe à trois époques : le 1^{er} acte en
1842, le 2^e acte en 1850, le 3^e acte de nos jours.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,
rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à
l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

QUELQUES HEURES AVEC LES SAINTS

Traduit de l'anglais, par M^{me} B. DE LÉPINE.

Un joli volume in-12, 3 francs. En vente chez
DEZÉ, rue Saint-Jean.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AMOUR ET CHOLÉRA

HISTOIRE ARRIVÉE

A ce moment, à la grille d'entrée, un person-
nage inattendu apparaissait, accourait.

— Toi ?
— Ne comptais-tu pas sur moi ?
— J'allais t'écrire.
— Notre place est ici. Me voilà.
M^{me} Fageot se posait alors devant les deux hom-
mes, aussi émus l'un que l'autre :
— Ne niez pas, dit-elle. Je sais... L'épidémie...
la Myriame... les trois décès... est-ce vrai ?
— C'est vrai, dit le major.
— Il me semblait que je ne te verrais plus !!!
La pauvre femme baissa la tête, pendant que son
mari, vaincu par cet aveu, éclatait en sanglots dé-
sespérés.

Il y eut un silence de mort entre ces trois per-
sonnes qui, de l'amour, avaient fait un propagateur
de destruction.

— Je suis la seule coupable ! murmura-t-elle au
bout d'un instant.
— Non, c'est moi qu'il faut blâmer, dit le ma-
jor. Je devais lui résister.

— Résister ? Le pouvais-tu ? Quand mes raison-
nements fous triomphaient de la sagesse scientifi-
que, la convertissaient en hésitations ?... Me vous
accusiez ni l'un ni l'autre. Le seul coupable, c'est
moi.

Alors, elle, la première, recouvrant son sang-
froid :

— Tu as été toujours un homme intègre, un
marin intrépide, une conscience saine. Je t'ai aimé
pour tout cela. Sois un sauveur ; tu avais raison de
reculer tout à l'heure, la place n'est plus auprès
de moi. Elle est là-bas, partout où l'on souffre, où
l'on meurt. Cher docteur, vous qui vous êtes fait son
égal en aberration, faites-le votre égal en fermeté.
Sa famille aujourd'hui, ce sont ses concitoyens ;
espérons qu'avec vous il reviendra parmi ceux
qu'il laisse ici, que vos soins à tous deux, éclairés
et incessants, circonscriront le fléau et l'épuise-
ment avant qu'il ait pu se propager au loin.

Une heure plus tard, Fageot et Bravet entraient
à Saint-Mandrier et rencontraient le maire.

— Un nouvel infirmier, dit le major désignant
son ami. Vous n'aurez pas trop de dévouements
autour de vous.

En quelques heures, la ville avait revêtu un as-
pect morne et désert. Sur le passage des convois
funébres, ou des civières portant les malades aux
lazarets, les gens fuyaient, effarés.

— On enterre encore déceintement, dit le maire,

je crains que bientôt on n'en ait plus le temps.

Puis, avec un certain embarras :
— Capitaine, je me disposais à aller chez vous
pour vous entretenir un moment. Vous avez perdu
trois personnes durant la traversée ?

— Trois.

— De quoi ?

— Voulez-vous voir le registre du bord, monsieur
le maire ? s'empressa de dire le major, voyant son
ami perdre contenance.

— Mais êtes-vous bien sûr, major ?...

— Que signifie ?...

— Quelques mots échappés à un matelot de la
Myriame.

— Echappés à la peur, monsieur le maire, peur
née des périls actuels, que nous devons nous em-
presser de conjurer, plutôt que d'en rechercher l'ori-
gine ; ce qu'on pourra toujours faire, quand on aura
le temps, si on le juge à propos.

Quelques jours après ces faits, Toulon offrait
l'aspect de la désolation, le terreur était à son com-
ble. Les émigrations se multipliaient, et l'épidémie
faisait de terribles ravages.

Et non-seulement la ville entière était infestée,
mais les environs étaient atteints, Marseille constatait
un premier cas, et les diagnostics annonçaient
que le continent était menacé.

Fageot et son ami s'étaient multipliés comme des
désespérés ; nuit et jour au chevet des malades, ils

ne reparaissent plus à la bastide du mont Faron.
Infatigables, ils étaient partout à la fois, partout où
le danger était le plus imminent ; s'acharnant à
sauver les moribonds, ramassant les morts, secou-
rant de leur bourse les vivants et les familles sans
ressources ; ne reculant jamais ; ne respirant que
quand ils avaient arraché une victime à la mort.

Combien de nuits, de jours consécutifs, furent-ils
sur pied, sans dormir, mangeant à peine, frappés
au plus profond du cœur à chaque recrudescence
du fléau, blémissant à chaque annonce d'un
nouveau décès ?

A la bastide, M^{me} Fageot, gardant pour elle seule
le dangereux secret, suivait, l'œil sec et le déses-
poir dans l'âme, les progrès du terrible mal. De
son mari, elle ne savait plus rien, sinon qu'il exis-
tait. Toute à l'attente, prête à mourir s'il mourait,
sentant peser sur elle le poids de tous ces cada-
vres, de toutes ces misères, de tous ces deuils, se
bouchant les oreilles pour ne pas entendre les
pleurs, les cris d'une population dans l'effroi, fer-
mant les yeux pour ne pas voir les foyards empor-
tant avec eux la germe de la peste, elle devenait
folle à la pensée qu'elle était cause de tant de
maux.

(A suivre.) JENNY TOUZIN.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BELDENT (Jean-Baptiste-Eugène), ancien notaire à Varennes-sous-Montsoreau, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42, et de M^e GAUTIER et PINAULT, notaires à Saumur.

A VENDRE

Sur licitation

Le DIMANCHE 19 AVRIL 1885, heure de midi, en l'étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, et par le ministère dudit M^e GAUTIER et de M^e PINAULT, notaires à Saumur, commis à cet effet par jugement dont il va être ci-après parlé,

LES

IMMEUBLES

Dont la désignation suit,

Dépendant de la succession du sieur Mathurin Gaschot, en son vivant marchand de pierres, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences du sieur Eugène Perdriau fils, ouvrier maçon, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, mineur émancipé, par déclaration faite devant M. le juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, assisté de M. René Perdriau, maçon, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, son curateur légal;

Et dudit sieur René Perdriau, en sa qualité de curateur légal de son fils, ledit mineur Perdriau, agissant en qualité d'héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Mathurin Gaschot, son grand-père, en son vivant tailleur de pierres, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, demandeurs, ayant pour avoué constitué M^e BEAUREPAIRE,

En présence de, ou elle dûment appelée, la dame Marie Gaschot, épouse séparée de corps et de biens du sieur René Perdriau, sus-nommé, demeurant à Saumur, Grande-Rue, défen-

deresse, ayant pour avoué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE,

Il sera procédé, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, par le ministère de M^e GAUTIER et PINAULT, notaires à Saumur, commis par le jugement sus-énoncé, en l'étude de M^e GAUTIER, le dimanche dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés :

1^{er} Lot.

Un terrain planté en vigne avec partie en fouilles, sur lequel s'élève une petite grotte en pierres, situé à la Malgagne, commune de Bagneux, contenant quatre-vingt-six ares quatre-vingt-onze centiares, n° 313, 314, 315 r, section D du plan cadastral; Sur la mise à prix de quatre-vingt-cinq francs, ci..... 1.400

2^e Lot.

Un morceau de vigne, situé à Terrefort, commune de Bagneux, sur lequel existe également une petite grotte en pierres, contenant vingt-sept ares cinq centiares, n° 577 r de la section D du plan cadastral; Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

3^e Lot.

Un morceau de terre, sis au Dardas, commune de Bagneux, contenant seize ares soixante et un centiares, n° 601 r de la section B du plan cadastral; Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

4^e Lot.

Un petit morceau de pré, situé dans la prairie de la Roche, commune de Bagneux, d'une contenance de quatre ares cinq centiares, joignant au nord Léger, au midi Gautier et Olivier, au couchant Léger, n° 621, 622, section B du plan cadastral; Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, ci..... 25
Total des mises à prix : deux mille cent vingt-cinq francs, ci..... 2.125

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;
- 2^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué co-licitant;
- 3^o A M^e GAUTIER, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, Saumur, le vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

ON DEMANDE un employé, maison BRUNET et PINET, Saumur.

S'adresser le samedi.

Etudes de M^e GAUTIER et de M^e PINAULT, notaires à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS

Le dimanche 29 mars 1885, à midi, il sera procédé à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, en la demeure de feu M. REVEILLEAU, à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté Réveilleau-Lidon et de la succession de M. Réveilleau.

On vendra notamment : literie, ménage, linge, vin et deux vaches. On paiera comptant, plus 10/0 applicables aux frais. (288)

M. VERNERY

Opticien

A PONTIVY

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, M., mes salutations les plus respectueuses. VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend. Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez, or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longue-vues, etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

ENTRÉE LIBRE

HOTEL DE LONDRES, à SAUMUR, pour 15 jours seulement. (295)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur.

L'Agence de la Société Générale, 19, rue du Marché-Noir, Saumur, délivre, sans frais, les Obligations 3 0/0 de la Compagnie des Chemins de fer

EST ALGÉRIEN

au porteur ou nominatives. (190)

Une importante Compagnie d'assurances sur la Vie humaine et contre les Accidents demande des hommes honorables et actifs qui désireraient s'occuper de ces opérations.

S'adresser au bureau du journal.

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LUELLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M^e CHIGOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacie à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 3 à 4 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 114 Européens a donné 114 guérisons.

Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, pharmacie GABIN.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.



Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITIRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 4 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBAU-RATOUX, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 MARS 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	81 40	82 10	Est	800	796 25	Obligations.			Gaz parisien	518	518
3 % amortissable	83 75	83 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1388 75	1280	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	509	Est	373 50	370
5 % (nouveau)			Midi	1180	1165	— 1865, 4 %	516 50	516 50	Midi	379 50	377 50
4 1/2 %	104 80	104	Nord	1647 50	1647 50	— 1869, 3 %	410	407	Nord	384 50	384
4 1/2 % (nouveau)	110 40	110 05	Orléans	1290	1370	— 1871, 3 %	398	398	Orléans	381	380
Obligations du Trésor	509	509	Ouest	813 75	873 75	— 1875, 4 %	518	519 50	Ouest	380	379
Banque de France	5170	5200	Compagnie parisienne du Gaz	1617 50	1625	— 1876, 4 %	517 50	516 75	Paris-Lyon-Méditerranée	381	379 50
Société Générale	475	475	Canal de Suez	2162 50	2130	Bons de liquid. Ville de Paris	535	533 50	Paris-Bourbonnais	380	380 50
Comptoir d'escompte	995	991 25	C. gén. Transatlantique	490	490	Obligations communales 1879	453	446	Canal de Suez	577 50	577 50
Crédit Lyonnais	545	545				Obligat. foncières 1879 3 %	454	453			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1365				Obligat. foncières 1883 3 %	361	361 50			
Crédit mobilier	270	270									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR											
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir							
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Saumur	0 05	7 24	9 15	3 45	7 50	Montreuil	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil	8 17	12 09	6 34	10 14	
6	55	matin	(s'arrête à la Poissonnière)	Chacé	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	12 18	6 34	10 14	
9	18	matin	omnibus-mixte.	Montreuil	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	Bourgueil	5 49	9 15	1 34	7 05	Saumur	9 13	1 25	7 13	10 14	
1	25	soir																									
3	32	soir	express.																								
7	15	soir	omnibus.																								
10	36	soir	(s'arrête à Angers).																								
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR											
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil	8 17	12 09	6 34	10 14		
9	21	matin	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	12 18	6 34	10 14		
12	37	matin	express.	Lernay	7 02		2 11		8 51	Lernay	6 07	9 18		4 37		Bourgueil	5 49	9 15	1 34	7 05	Saumur	9 13	1 25	7 13	10 14		
19	48	matin	soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	12 34	6 34	10 14			
4	44	soir		Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	1 21	7 13	10 14			
7	4	soir	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.																								
10	24	soir																									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.